

AUTORISATION ET DÉCLARATION DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE À SIGNER PAR LES PERSONNES QUI EXERCENT L'AUTORITÉ PARENTALE

Conformément à la Loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992 (M.B. 13 mars 1993), les parties doivent autoriser le traitement de leurs données personnelles dans un fichier. La paroisse s'engage à ne pas diffuser ces données auprès de tiers. Les parties concernées ont toujours le droit de consulter ce fichier et de le faire modifier.

Je, soussigné, déclare exercer l'autorité parentale sur

Nom de l'enfant

Je marque mon accord à ce que mes données personnelles comme celles de mon enfant puissent être reprises dans un fichier en vue de rendre possibles la première communion ou la confirmation.

accord

Je marque mon accord à ce que le nom de mon enfant soit publié dans les publications de la paroisse : Kerk & Leven, etc. ou sur le site web de la paroisse à l'occasion de la première communion ou de la confirmation.

accord / non accord

J'autorise la prise et/ou l'utilisation de photos ou de fragments d'images dans des publications de la paroisse, le journal paroissial : Kerk & Leven ou sur le site web paroissial à l'occasion de la première communion ou de la confirmation.

accord / non accord

J'accepte qu'on me communique des informations pastorales.

accord / non accord

Fait à (lieu)le (date)

Signature (précédée de la mention manuscrite '*lu et approuvé*')
.....

Une copie de la présente déclaration peut être remise sur simple demande.